



## *Dépêche 777*

### **L'entretien professionnel : un pas de plus vers le mérite !**

***L'examen du bilan et de l'extension de l'entretien professionnel était parmi les points inscrits à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du 16 février.***

L'Administration est décidée à poursuivre l'expérimentation de l'entretien professionnel en administration centrale ministérielle et en Douane avant une extension à toutes les directions.

En 2009, seule la catégorie A était concernée par cette expérimentation. Cette année, et sans matériellement avoir pu établir un véritable bilan avec les organisations syndicales, nos dirigeants douaniers ont décidé seuls au CTPC de décembre dernier d'étendre l'expérimentation aux catégories B et C.

Le CTPM venait donc valider cette situation imposée unilatéralement !

#### **Pour la CFDT, cette méthode est inacceptable !**

Notre organisation a toujours revendiqué la suppression de la notation, outil jugé infantilisant et injuste car la moitié des agents étaient d'office écartés de la répartition des mois de réduction d'échelon. Elle continue de réclamer un passage d'échelon réduit au minimum pour tous.

Cette fois c'est pire, car l'évaluation professionnelle pourrait, à terme, influencer sur la modulation de la PFR (Prime de Fonction et de Résultats) si celle-ci (peut-on décemment en douter) est instaurée dans les services déconcentrés.

Le mérite de tous les agents se vérifie déjà à travers la prime d'intéressement collectif, seul principe égalitaire où chaque agent perçoit la même « récompense ».

Il serait juste d'ailleurs que les montants de cette prime soient revus à la hausse afin de reconnaître à sa juste valeur l'effort collectif des personnels douaniers et de suivre tout simplement l'inflation. Mais serons-nous enfin écoutés ?

**La journée de mobilisation du 23 mars sera, pour nous, l'occasion de dire non à la PFR !**

## **Les douaniers = cobayes forcés !**

En douane, la CFDT a refusé de participer aux groupes de travail sur « l'extension de l'expérimentation de l'entretien professionnel aux catégories B et C ». Nos directeurs se moquent de nous en employant les termes « étendre » ou « extension ».

Une réelle expérimentation aurait été menée à son terme. A ce jour, on en est loin !

Les premières CAPC de recours en catégorie A n'ont pas encore eu lieu. L'exercice n'est pas encore maîtrisé, ni par les évalués pour qui les règles d'appel ont été profondément modifiées, ni par les évaluateurs qui préfèrent rejeter tout recours et laisser les CAP statuer sur les demandes des agents.

Ainsi, le système n'est pas encore éprouvé qu'il faut déjà le généraliser à toutes les catégories. Ces méthodes sont révoltantes et excluent toute idée d'un dialogue social de qualité voulu par nos responsables !



## **Des changements pour 2010 ?**

Lors du CTPM, trois nouveautés introduites dans l'expérimentation ont été présentées :

- ✓ L'entretien sera toujours conduit par le supérieur hiérarchique direct (N +1) de l'agent mais son compte rendu sera visé par le N +2 (supérieur hiérarchique de l'évaluateur).
- ✓ Le recours contre le compte rendu de l'entretien cesse d'être un recours gracieux pour devenir un recours hiérarchique devant le N +2.
- ✓ Le délai de recours passe de 10 à 15 jours.

Elles devraient être précisées dans la campagne d'évaluation de 2010.

## **La menace se précise !**

Ces petites mesures ne changent pas le fond du problème. L'entretien est un exercice bureaucratique d'allocation de réductions d'ancienneté et il prépare l'administration à la Prime de Fonction et de Résultats, c'est-à-dire à une accentuation de la rémunération au mérite.

**La CFDT condamne cette expérimentation et insiste pour qu'elle ne soit pas étendue.**

Pour lire les extraits de la déclaration de la CFDT au CTPM : [cliquer ici](#)

**A Paris, le 25 février 2010.**